VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

QUE PUIS JE FAIRE?

Par Profil supprimé Postée le 01/03/2014 11:10

Bonjour.
Cette nuit, ayant été réveillé par les incivilités de mes voisins, en me rendant à leur porte. Je les aient surpris en train de consommer de la drogue à la paille. Je suppose qu'il s'agit de cocaïne. Que dois-je faire? Ou que puis-je faire?

Mise en ligne le 03/03/2014

Bonjour,

Ne sachant pas précisément sur quel axe porte votre question, différentes lectures sont effectivement possibles, nous vous y répondrons sur trois volets.

Si vous pensez que vos voisins ont besoin d'être aidés pour des problèmes de dépendance et que, dans ce sens, vous souhaiteriez faire quelque chose pour eux, il faudrait au préalable en savoir plus sur leurs consommations, problématiques ou pas, leur propre souhait d'être aidés s'ils estiment être en difficulté et dépassés par ces consommations... En fonction de la nature des relations que vous entretenez avec vos voisins, cela semble un sujet plus ou moins abordable. Pour information, de nombreuses drogues peuvent se sniffer à la paille.

Si votre question porte sur les nuisances auxquelles vous êtes confrontés avec ces voisins, drogue ou pas drogue, il est légitime que vous leur en fassiez part et, dans l'idéal, que vous puissiez trouver un terrain d'entente à travers la discussion.

Enfin, si vous vous questionnez vis à vis de la loi, savoir ou pas si vous auriez à les "dénoncer", cela relève d'une réflexion et d'un choix tout à fait personnels. Nous ne saurions sur ce point orienter votre décision.

Dans le cas où nous n'aurions pas répondu à votre demande, n'hésitez pas à nous solliciter à nouveau, en précisant votre question.

Cordialement.